

## **COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DU 24/06/2016 A LA PREFECTURE DE NICE**

Etaient présents :

Monsieur Fiore des Renseignements Généraux,, Madame Sandrine ROUSSET, Représentante du syndicat SNUipp-FSU 06, Monsieur Gauvrit Représentant du SNES-FSU 06, Madame Elisabeth GARNICA, AESH (secteur de Cannes), Madame Elisabeth COSIMI, AVS I(secteur de Vence).

Nous ont également accompagné : Sofia MAURIERAS et Nadra CHAKAR

L'un des objectifs de la délégation était principalement d'alerter, Monsieur le Préfet, sur les conditions d'emplois précaires des différents personnels contractuels de l'Education Nationale, de lui remettre en main propre le cahier de doléances rédigé par des AVS (CUI), AESH et AED. L'autre objectif était, au travers de Monsieur le Préfet, de faire remonter toutes ces informations et doléances, à son Ministre de Tutelle, voire à Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur le Préfet, n'étant pas disponible, la délégation a été reçue par Madame Elisabeth MERCIER, son Adjointe.

Seuls les points essentiels regardant la nature des contrats, les statuts précaires ainsi que le problème des formations des personnels AVS/AED ont été abordés afin de mieux cibler nos revendications.

Après une présentation succincte des membres de la délégation, Monsieur Gauvrit, représentant du SNES, a rappelé le but de notre visite et a fait un bref état des lieux de la situation des contractuels AVS, AESH, AED, au sein de l'Education Nationale. Il a, à un autre moment, rappelé les fondements principaux de la loi 2005, à propos du handicap et de l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les établissements scolaires.

Madame ROUSSET a présenté le rôle et le statut des AVS AESH/AED au sein des établissements scolaires. Elle a ensuite, à la demande de Madame MERCIER, donné des informations complémentaires quant aux différents types de contrats (droit privé/droit public).

Madame ROUSSET a évoqué la situation de précarité de ces contrats et par analogie des personnels concernés. Elle a également rappelé leur rôle indispensable pour les enseignants, dans l'accompagnement personnalisé des enfants porteurs de handicap. Monsieur Gauvrit a également souligné cette présence, plus que nécessaire, de ces professionnels aux côtés des enseignants ayant à leur charge des classes de 25 à 30 élèves.

Madame ROUSSET a insisté aussi sur la quotité d'heure par semaine, imposée à ce personnel, d'où la difficulté, voire l'impossibilité, d'avoir un temps complet et par conséquent de rester sur un indice de salaire très bas.

A ce propos, Madame GARNICA manifeste son incompréhension face à l'Education Nationale. Au lieu de donner des quotités d'heures plus importantes à des AESH, déjà en poste, ayant une certaine expérience professionnelle acquise auprès de ces enfants, l'Inspection Académique préfère organiser très régulièrement des sessions de recrutements, de nouveaux AVS en CUI, non expérimenté et non formé. De plus, elle rappelle, qu'entre temps, des enfants ayant eu les notifications de la MDPH,

restent scolarisé sans AVS ou non scolarisé, par manque d'AVS/AEHS. Ces enfants se retrouvent alors laissés de côté car il est trop difficile voire impossible pour les enseignants de se détacher de toute une classe pour accompagner l'élève porteur d'un handicap.

Madame Elisabeth COSIMI témoigne de son incompréhension face à un horizon professionnel aussi fermé, pour ne pas dire bouché, pour des personnels en contrat CUI. Certains d'entre eux souhaiteraient continuer à exercer, leur fonction auprès de ces enfants et pouvoir évoluer tout en conservant leur emploi. Hors, il est impossible, à l'heure actuelle, pour ces personnels, d'obtenir un contrat de droit public, malgré les besoin d'AVS en constante augmentation chaque année, comme le souligne, par des chiffres à l'appui, Madame Sandrine ROUSSET.

Monsieur Gauvrit du SNES-FSU fait part de son inquiétude à Madame MERCIER quant à l'inaction du gouvernement face à cette dégradation des services de l'école publique, source de mécontentement des enseignants, des parents d'élèves et des personnels AVS /AED. Les engagements de l'Etat, pour répondre aux directives de la loi portant sur le handicap et l'école inclusive de 2005, ne sont pas tenus, malgré les effets d'annonce.

A ce propos Madame ROUSSET et les AVS soulignent à la fois les dysfonctionnements et le manque de formation du personnel (AVS/AESH, etc...) sur le handicap. En effet, les formations d'adaptation à l'emploi, de 60 heures obligatoires ne sont proposées qu'aux personnels sous contrat CUI. Ces formations ont souvent lieu quelques mois avant la fin du contrat.

Madame ROUSSET évoque aussi le flou total subsistant autour du diplôme d'AVS, qui, en théorie devrait être créé. Les recrutements sur des contrats de droit public restent marginaux.

Fin de l'entrevue. Très à l'écoute tout au long de notre entrevue, Madame MERCIER nous indique qu'elle informera Monsieur le Préfet de notre rencontre et fera tout son possible pour faire remonter le cahier des doléances aux services de l'état concernés.

Il est convenu comme, dans tout protocole de ce caractère, qu'aucun retour ne nous sera transmis.